

Le commerce ne fait pas les affaires de ses salariés



Les salariés du commerce, et notamment ceux de la grande distribution et de l'ameublement, sont percutés de plein fouet par les restructurations qui se multiplient dans ces secteurs.

Outre les suppressions d'emplois, ils doivent aussi se battre pour préserver leurs conditions de travail. Les patrons, prétextant la concurrence d'Internet, n'hésitent plus à contourner la loi pour élargir l'amplitude horaire d'ouverture des magasins afin d'engranger toujours plus de profits et de parts de marché, au détriment de la vie privée et de la santé des salariés.

Le commerce ne fait pas le

Fin d'un modèle économique, nouvelles habitudes de consommation, impact de la digitalisation et d'Internet, avidité toujours plus féroce des actionnaires? Les restructurations se multiplient dans la grande distribution. Cette question sera d'ailleurs au cœur d'une réunion de tous les délégués centraux du secteur le 29 novembre à la fédération FGTA-FO.

Si les hypermarchés représentent encore près de la moitié des ventes et des emplois de la branche, ils sembleraient ne plus correspondre aux attentes des consommateurs. Carrefour a annoncé au printemps la suppression de 1229 postes dans les hypers d'ici la fin de l'année. S'y ajoute la mise en

location-gérance d'une quinzaine de magasins.

En mai, Auchan, en difficulté économique, a mis en vente vingt et un sites, dont treize supermarchés et un hyper. Seuls dix magasins ont trouvé des repreneurs potentiels. Les autres feront l'objet d'un plan social. Et la FGTA-FO redoute une deuxième vague de fermetures.

De son côté, le groupe Casino, étouffé par des dettes, a annoncé cet été un nouveau plan de cession de 2 millions d'euros d'actifs. Pour 2019, dix-sept hypers ont déjà été vendus ou sont en passe de l'être. Et selon *Capital*, Leclerc serait en discussion pour racheter une soixantaine d'hypers Géant. Casino négocie également avec Aldi la

reprise de Leader Price. Le groupe entend conserver ses enseignes les plus rentables, Franprix, Cdiscount et Monoprix. Le plan d'anticipation signé par FO a pour l'instant empêché tout PSE. La FGTA-FO, dont une délégation a rencontré les pouvoirs publics fin octobre, est déterminée à se battre pour sauver les 75000 emplois du groupe.

La multiplication des caisses automatiques a aussi un impact en matière d'emploi. Selon la fédération patronale FCD, le nombre de caissières a déjà baissé de 5% à 10%, soit 150000 emplois ETP en dix ans. « Ce n'est pas de l'automatisation, c'est le client qui prend en charge gratuitement le travail réalisé auparavant par les caissières », souligne Carole Desiano, secrétaire fédé-

Travail de nuit et en soirée : des conditions de travail q

Après s'être attaqué au repos dominical, le secteur de la grande distribution rêve de faire tomber les barrières en matière de travail de nuit, cependant inscrites dans le Code du travail. Actuellement, seuls les commerces alimentaires situés en zone touristique internationale (ZTI) – à Paris et dans les grandes stations balnéaires – ont le droit d'employer des caissiers le dimanche après 13h et le soir après 21h, cela avec des compensations prévues par la loi.

Prétextant de nouvelles habitudes de consommation et la concurrence du e-commerce, les employeurs de la branche tentent de contourner la loi pour élargir l'amplitude horaire des magasins.

Ouverts mais sans caissiers...

Ainsi, fin août, le Géant Casino d'Angers a ouvert le dimanche après-midi avec les seules caisses automatiques. Et pour encadrer les clients, il a eu recours à des vigiles et des animatrices relevant d'un autre champ conventionnel et recrutés via un prestataire. Ce passage en force a été dénoncé par FO,

qui, avec d'autres syndicats, a manifesté devant le magasin.

L'inspection du travail a d'ailleurs constaté que ces animatrices avaient « pour activité réelle et essentielle la gestion du passage des clients aux caisses automatiques du magasin et la gestion des produits et paniers dans la zone de caisse ».

Le secteur travail et emploi de la Direccte et les syndicats FO, CGT, CFE-CGC, CFDT et Solidaires ont saisi la justice en référé. Le 17 octobre, le TGI d'Angers a ordonné la fermeture du magasin pour illégalité. Il a considéré que la convention collective de l'événementiel n'autorisait pas les animatrices à travailler de manière récurrente le dimanche après-midi. Balayant cette décision, Casino a décidé de poursuivre l'ouverture de l'hyper avec les seuls vigiles, sans animatrices à l'avenir. Pire, exploitant cette nouvelle brèche, le groupe a annoncé des ouvertures similaires à Salon-de-Provence, Poitiers ou Gap.

« Les employeurs mettent la pression pour faire évoluer la loi, dénonce Carole Desiano, secrétaire fédérale chargée de la grande distribution à la fédération FGTA-FO. Le travail

jusqu'à 13h le dimanche est déjà une dérogation au repos dominical, ils veulent maintenant libéraliser l'après-midi. »

Le risque d'une déréglementation majeure

Pour la FGTA-FO, un autre combat s'ouvre sur le travail de nuit, que les employeurs voudraient voir démarrer à minuit, comme c'est déjà le cas dans les secteurs de la presse, du spectacle ou des discothèques. Selon le Code du travail, le travail de nuit doit rester exceptionnel et être justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale. Certains magasins ouvrent déjà illégalement en soirée, souvent le fait de franchisés en zone urbaine.

« Le projet de loi Pacte prévoyait, dans sa première écriture, que les magasins alimentaires n'aient pas à justifier du recours au travail après 21h », alerte Carole Desiano. Cette disposition a été retoquée par le Conseil constitutionnel. « Aujourd'hui, le gouvernement revient à la charge. » Il songeait ainsi à

es affaires de ses salariés

rale chargée de la grande distribution à la FGTA-FO.

Grève illimitée chez Conforama

Le commerce non alimentaire connaît lui aussi une valse des emplois. L'été dernier, la section commerce de la fédération FEC-FO avait appelé à « arrêter le massacre » après l'annonce de 3000 suppressions de postes depuis le début de l'année : 460 chez Happy Chic (Jules, Pimkie..), 120 chez C&A, 450 chez Kingfisher (Castorama et Brico Dépôt), 1900 chez Conforama. Autant de groupes qui ont bénéficié du CICE. « Ces millions d'euros de subventions sont partis directement dans les poches des dirigeants, ces enseignes n'investissent ni dans l'outil

de travail, ni dans l'emploi », dénonçait la FEC-FO.

La filière de l'ameublement est particulièrement impactée. « Les gens achètent de plus en plus sur Internet, ils se focalisent sur les prix et non sur la qualité, observe Gérard Gautier, secrétaire général de la section commerce de la FEC-FO. Les coûts sont tellement bas que des acteurs n'arrivent plus à vivre. Le marché se resserre et se restructure. La France compte encore trois ou quatre acteurs principaux, mais il y a un risque sérieux qu'au final il n'en reste plus que deux comme dans les autres pays, Ikea et un autre. »

Le géant suédois affiche une santé insoignée, avec un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros en France, en hausse de 6,1% au détriment de la concurrence. Fly a été vendu en 2018. Habitat vient d'être mis en vente par le groupe Cagom. Saint-Gobain entend vendre Lapeyre...

Début juillet, le groupe sud-africain Steinhoff a annoncé la fermeture de 32 magasins Conforama en France et la suppression de 1905 emplois, dont 600 dans des magasins qui ne ferment pas, pour l'instant. À ce triste bilan s'ajoute l'impact sur les fournisseurs de

la branche. « La France va payer l'addition des malversations financières de sa maison mère, Steinhoff, découvertes en 2017 », avait dénoncé le syndicat FO, rappelant : « Il n'y a pas de problème de compétitivité en France. »

Selon les dernières informations données au CCE du 6 novembre, seuls onze magasins intéresseraient des repreneurs, dont neuf pour But. Les négociations en matière d'indemnités supra-légales se poursuivent. Face aux premières propositions inacceptables de la direction, FO avait appelé mi-octobre les salariés à une grève illimitée. Depuis la direction a amélioré son offre, mais cela reste insuffisant pour FO. Par ailleurs, 70 salariés, soutenus par FO et la CFE-CGC, ont porté plainte contre Steinhoff devant le parquet national financier le 4 novembre, notamment pour « présentation de faux bilan ».

Pour la FEC-FO, pas question de revivre un scénario identique à celui de Vivarte (Caroll, Minelli, La Halle), un géant en plein démantèlement après une prise de contrôle par les créanciers. Le groupe d'habillement est passé de seize enseignes en 2016 à trois aujourd'hui et de 22000 salariés en 2014 à 6000.

Clarisse Josselin

ui se dégradent

présenter un projet de loi avec une disposition permettant aux commerces alimentaires d'ouvrir entre 21h et minuit, s'alignant ainsi sur le droit européen.

Ce projet, qui devait être présenté le 13 novembre en Conseil des ministres par la ministre du Travail, ne contiendra pas finalement la disposition prévue. Le ministère annonçait en effet le 12 novembre l'ouverture prochaine d'une concertation de six mois sur le travail de nuit dans le commerce alimentaire. À suivre...

Selon l'INRS, institut de référence sur la santé au travail et la prévention des risques professionnels, le travail de nuit peut altérer plus ou moins gravement la santé (troubles du sommeil, risques de cancer...).

« Nous sommes en plein dans la loi Travail et l'inversion de la hiérarchie des normes, où tout se négocie en entreprise », ajoute Carole Desiano. « On risque une déréglementation majeure. Ce n'est pas en ouvrant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 que le secteur pourra lutter contre le e-commerce, mais en proposant d'autres services », estime-t-elle.

Clarisse Josselin

© PASCAL SITTIEREA



Action syndicale : l'exercice se complique

Aurore Misuraca est hôtesse d'accueil, déléguée FO et RSS au Conforama de Châtellerault, magasin condamné par le groupe Steinhoff. Le 22 octobre, elle a courageusement fait grève, toute seule, pour dénoncer les conditions du PSE. « *Je n'ai même pas réfléchi. J'étais seule devant la porte mais on était des milliers mobilisés dans toute la France. Je ne veux pas crever dans le silence et je me bagarre pour tous mes collègues.* » Pour les élections CSE, elle se félicite des 90% de participation au premier tour dans son magasin. Elle ne participe pas directement aux négociations mais suit les avancées quotidiennement. « *Rien n'est encore acté, mais grâce à la mobilisation les propositions ont été revues à la hausse, même si ce n'est pas encore assez* », souligne-t-elle. Elle espère une possibilité de mobilité interne chez Conforama, où elle travaille depuis huit ans. Chez Conforama, FO a dénoncé des conditions de négociation « *épouvantables* ». La direction, « *s'appuyant sur de récentes lois antisociales* », a imposé une fin de négociation aux IRP le 28 novembre

2019. « *Impossible de négocier un PSE si important dans des délais si brefs* », pour la fédération FEC-FO. D'autant que les élus ont dû gérer en parallèle la campagne électorale pour les élections CSE du 12 novembre et 5 décembre.

« *Le rôle des syndicats est compliqué car les nouvelles lois ne laissent pas trop de moyens d'action*, reconnaît Gérald Gautier, secrétaire de la section commerce à la FEC-FO. *La direction peut agir unilatéralement même sans accord.* » Et en cas de licenciement économique, le périmètre d'appréciation est limité à l'échelle nationale. Gérald Gautier pointe aussi les effets de la mise en place des CSE avec une concentration des moyens sur moins d'élus, qui se retrouvent surchargés.

FO progresse chez Leclerc

Plus globalement, il constate la dégradation des échanges avec la direction et une stigmatisation des syndicats. « *Dès qu'un délégué est un peu trop au fait des procédures, il devient une personne à abattre*, dénonce-t-il. *C'est ce qui s'est passé pour Nadia Ferrante chez Happy-*

chic, on a essayé de l'écarter. Et il n'y a pas de réelle protection dans la loi, sauf contre le licenciement. Le délégué subit une pression monumentale. Cela me fait penser au lanceur d'alerte. »

FO est le premier syndicat dans la branche de la grande distribution. « *Le dialogue social est plus élaboré dans les entreprises intégrées comme Carrefour ou Casino, où la culture des ressources humaines permet de créer un progrès social*, explique Carole Desiano, secrétaire fédérale chargée de la grande distribution à la FGTA-FO. *C'est très difficile à faire avec les indépendants, où chaque patron a sa vision des choses.* » Néanmoins, il y a de plus en plus d'équipes FO chez Leclerc. Le syndicat est aussi le seul implanté au siège, qui compte 900 salariés. « *Avec la loi Travail et les accords majoritaires, même les indépendants ont intérêt à avoir des syndicats pour négocier*, poursuit-elle. *Et nous, nous cherchons à négocier le meilleur accord possible. Le salarié qui n'est pas organisé ni syndiqué devient une variable d'ajustement. D'où la nécessité de monter des structures.* »

C. J.



© PASCAL SITTLER/REA